

## Conseil d'École Maternelle « Le chat perché » : Le **26/03/2024**

Enseignants, Atsem : Bertrand Gouzarch, Carole Blanchard, Magali Morin, Anne Gautier, Joel Lenoir, Patrick Lopez, Ronan Le Pichon, Malika Cojean,

Mairie : Cédric Besnard, Catherine Leroux.

Excusés :

Stéphanie Andrieux.

RPE :

Alexiane Agullo, Housseem Belhadj Ahmed, Ronan Noel, Marie Anet, Adeline Saadi.

### La rentrée :

Prévision de 172 élèves pour la rentrée de septembre 2024, répartis dans 7 classes ouvertes (données fournies fin novembre). Les projections indiquent une stabilité dans les effectifs. En janvier 2024, il y avait 12 enfants en très petite section (TPS), et le directeur souhaite maintenir ce nombre pour l'année scolaire 2024/2025. Malgré une baisse des naissances à Acigné en 2022, le nombre est remonté, avec seulement 20 naissances de moins qu'une année normale. Il sera nécessaire d'évaluer le nombre de classes pour la rentrée 2025/2026. Les 24 enfants en grande section (GS) garantissent le maintien de l'effectif global.

### Portes ouvertes : vendredi 5 avril

Les deux écoles participent avec des horaires légèrement décalés. Pour l'école élémentaire, les portes ouvertes se déroulent de 16h15 à 18h, tandis que pour l'école maternelle, les horaires sont de 17h à 19h.

il est demandé si des parents ou APECHE seraient disponibles pour y participer. L'APECHE a confirmé sa présence.

Une suggestion est faite pour les années à venir : envisager d'inclure une visite de la cantine lors des journées portes ouvertes pour offrir une perspective complète de l'environnement scolaire.

### Départ à la retraite :

Bertrand Gouzarch prendra sa retraite en juillet 2024. Il est prévu qu'une personne soit nommée pour le remplacer avant la fin de l'année scolaire.

### Trésorerie OCCE :

par Ronan Le Pichon : Bilan 2022/2023 (Septembre à septembre)

Recettes :

- Cotisation : 10EUR/enfant demandé mais facultatif et on peut donner plus
- Apeche : 4590 EUR
- Mairie : 1980 EUR (11 EUR/enfant)
- Photo de classe : 1410 EUR

□ 7980 EUR

Dépenses :

- Photo de classe : 1072 EUR
- Ferme à Noyal : 1818 EUR

- Sortie Aniserie : 1880 EUR
- Car : 1129 EUR
- Cinéma : 410 EUR
- Adhésion OCCE : 542 EUR (possibilité de gestion contrôlée par la cour des comptes et aussi frais d'assurance (couverture mini))
- Divers : 600 EUR (petits matériels bricolage, cuisine...)

□7451 EUR

Avec un excédent sur l'année précédente (autour de 2000 EUR).

### Actions :

#### Les P'tits Héros :

Les interventions sont de très grande qualité, avec un contenu adapté aux différents niveaux. Les élèves participent activement aux séances, ce qui les rend dynamiques. La durée des séances est de 50 minutes.

#### Objectifs :

- Sensibiliser les élèves de grande section (GS) aux dangers et à l'utilisation du téléphone, y compris l'appel au 112 en cas d'urgence.
- Pour les élèves de petite section (PS) et moyenne section (MS), enseigner l'importance d'appeler un adulte en cas d'accident, de décrire la situation et d'écouter les consignes des adultes.

Il y a trois ans, seuls les élèves de grande section (GS) étaient formés, mais il a été décidé d'étendre ces sessions à tous les niveaux.

### Carnaval :

Le 27 mars 2024, si les conditions météorologiques le permettent, les enfants défilent en musique dans la cour et sur la place Dolto à 10h, sur le thème du printemps.

### Cinéma :

Programmation des sorties au cinéma par niveau :

- En décembre, la sortie au cinéma a concerné les élèves de petite section (PS).
- En février, cela a été au tour des élèves de moyenne section (MS) de profiter de cette activité.
- Pour les élèves de grande section (GS), la sortie au cinéma sera déterminée ultérieurement, probablement en avril ou en mai.

### Intervention des pompiers d'Acigné :

La date sera fixée prochainement pour une matinée, spécifiquement pour les élèves de grande section (GS). L'intervention se déroulera en groupe pour une durée de 20 minutes. Il est convenu que deux véhicules viendront sur la place Dolto ou autour de l'école pour une démonstration des outils et des manœuvres.

La caserne n'est pas retenue comme lieu d'intervention en raison de problèmes de sécurité et de son emplacement en bord de route.

### Brocéliande :

Le 14 mai, l'ensemble de l'école se rendra aux Jardins de Brocéliande à Bréal sous Monfort.

### Rando contée :

La randonnée contée par Tricontine est prévue pour la semaine du 27 mai.

### Autre activité : Les Olympiades

A venir en Juin.

### Questions RPE :

1/ Dans le cas d'un enfant malade en périscolaire pendant les vacances ou les mercredis (ALSH), quand l'état est constaté par l'équipe encadrante, serait-il envisageable d'amener de la flexibilité sur la majoration effectuée en cas d'absence ? Dans ce cas particulier, une attestation sur l'honneur pourrait-elle remplacer le certificat médical demandé à ce jour ?

2/ Dans le cadre des travaux, nous avons tout à fait conscience des difficultés rencontrées avec le prestataire des repas sur la qualité de ceux-ci, et des efforts déjà faits pour les améliorer. Cependant, il a été remarqué que de nombreux enfants ont faim en rentrant de l'école. Serait-il possible d'avoir à chaque repas un hors d'œuvre ET un produit laitier (c'est actuellement l'un OU l'autre), et/ou de sanctuariser un goûter plus conséquent avec un laitage, un fruit et un apport en féculent ?

3/ Pouvez-vous nous faire un point sur l'avancement des travaux du restaurant municipal ?

4/ Concernant la végétalisation de la cour, pourriez-vous nous faire un point sur l'avancement du projet pour l'élémentaire et nous détailler les prochaines échéances ?

5/ Nous souhaitons remercier la mairie et les services périscolaires pour la diversité et la qualité des TAPO proposés.

6/ Nous souhaitons remercier l'équipe pédagogique pour la qualité des ateliers réalisés en classe.

1/ Dans le cas d'un enfant malade en périscolaire pendant les vacances ou les mercredis (ALSH), quand l'état est constaté par l'équipe encadrante, serait-il envisageable d'amener de la flexibilité sur la majoration effectuée en cas d'absence ? Dans ce cas particulier, une attestation sur l'honneur pourrait-elle remplacer le certificat médical demandé à ce jour ?

L'ensemble des modalités de réservation et de facturation est disponible sur le Portail des familles. Rappel ci-dessous :

La ville d'Acigné a déployé le Portail Familles permettant aux parents d'effectuer les démarches relatives aux réservations pour l'ensemble des services municipaux fréquentés par leurs enfants (crèche, restaurant scolaire, garderies, étude surveillée, accueil de loisirs et espace jeunes). Les délais de réservations instaurés pour les services périscolaires permettent aux familles de conserver une réservation quasiment en temps réel :

- Garderie (matin, mercredi midi, soir) – la veille (23h59) pour le lendemain
- REM (restaurant scolaire) – la veille (23h59) pour le lendemain
- Récréation des maternelles – la veille (23h59) pour le lendemain
- Etude et garderie après étude – la veille (23h59) pour le lendemain
- ALSH mercredi – le mercredi précédent (23h59) pour la semaine suivante

L'efficacité de l'information délivrée aux gestionnaires municipaux repose sur la fiabilité des réservations effectuées. Il convient donc en parallèle de ce processus de réservation de proposer un dispositif de prise en compte des coûts et désorganisations générés dans les situations suivantes :

- en cas de présence sans réservation pour les enfants présents au REM et/ou aux garderies et/ou à l'étude surveillée,
- en cas de réservation sans présence sauf transmission par tous moyens à la mairie d'un des justificatifs suivants dans les 72 heures à compter du jour d'absence : certificat médical, changement de planning professionnel imprévu dûment justifié (imprimé spécifique ville d'Acigné).

Services	Participation aux coûts générés par l'absence de réservation ou l'absence non justifiée
Restaurant d'enfants municipal	Tarif selon quotient familial + 50%
Garderies	Tarif brut selon quotient familial + 50%
Etude surveillée	Tarif selon quotient familial + 50%
Garderie après étude	Tarif + 50%
ALSH	Tarif selon quotient familial

A noter

Pour la première journée d'absence et concernant les services périscolaires

Afin de justifier le premier jour d'absence pour maladie ou blessure, le certificat médical ne sera plus exigé pour les services suivants : restaurant scolaire, garderies, étude surveillée, si les familles préviennent les services municipaux avant 9h à l'adresse mail suivante : [mairie@ville-acigne.fr](mailto:mairie@ville-acigne.fr) afin que la désinscription puisse être enregistrée. Il incombera aux familles de préciser les services concernés par les réservations préalables et de procéder le cas échéant sur le portail famille à l'annulation des inscriptions effectuées pour les jours suivants si l'état de santé de l'enfant le nécessite.

Dans ce cadre, et pour le premier jour d'absence, les réservations effectuées seront annulées par les services et aucune facturation ne sera appliquée aux familles.

Il en sera de même pour l'enfant amené à quitter l'école en cours de journée et pour les enfants que les parents acceptent de prendre en charge en cas d'absence inopinée de l'enseignant le matin.

2/ Dans le cadre des travaux, nous avons tout à fait conscience des difficultés rencontrées avec le prestataire des repas sur la qualité de ceux-ci, et des efforts déjà faits pour les améliorer. Cependant, il a été remarqué que de nombreux enfants ont faim en rentrant de l'école. Serait-il possible d'avoir à chaque repas un hors d'œuvre ET un produit laitier (c'est actuellement l'un OU l'autre), et/ou de sanctuariser un goûter plus conséquent avec un laitage, un fruit et un apport en féculent ?

Il reste normalement trois mois de prestation par Convivio, et la Mairie n'a pas de contrôle direct sur la qualité des produits servis.

La quantité de nourriture est la même pour les élèves de maternelle et d'élémentaire. La mairie a demandé d'augmenter le nombre d'entrées par rapport aux produits laitiers. La mairie complète parfois les menus avec un produit laitier. Il a été noté une réduction de la quantité de friture.

Concernant le goûter : deux éléments sont proposés parmi les céréales, les produits laitiers ou un fruit.

3/ Pouvez-vous nous faire un point sur l'avancement des travaux du restaurant municipal ?

La fin des travaux est prévue pour l'instant pour la mi-juin, avec une marge de deux semaines.

Le service Convivio se poursuivra jusqu'au 5 juillet, avec un pique-nique prévu les 4 et 5 juillet, afin de réaménager l'espace de préparation des repas chauds. L'installation des équipements aura lieu en juin. La production reprendra normalement le lundi 8 juillet.

Des travaux supplémentaires auront lieu pendant les vacances d'été, notamment pour la pose de moquette dans la zone self et l'aménagement des toilettes. À la fin du mois d'août, il y aura un réaménagement des salles. Du nouveau mobilier est prévu.

La mise en place d'un couloir avec un portillon est prévue pour l'accès de la cantine à l'élémentaire.

4/ Concernant la végétalisation de la cour, pourriez-vous nous faire un point sur l'avancement du projet pour l'élémentaire et nous détailler les prochaines échéances ?

Focus élémentaire :

Suite au CCL du 30 janvier : Présentation de la cour rêvée par les élèves et les parents d'élèves :  
Avancement des démarches de la Mairie concernant le sourcing, avec une séance de travail prévue le 2 avril avec le Conseil de l'Architecture et de l'Urbanisme de l'Ille-et-Vilaine (CAUE 35) dans la cour de l'école pour discuter du retour d'expérience et des modalités de financement.

Un rendez-vous a été fixé avec Rennes Métropole le 11 avril pour une consultation en architecture afin de déterminer qui accompagnera le projet.

Deux autres options de consultation en architecture sont envisagées, dont une travaillant sur Domloup.

Le choix final dépendra du travail réalisé sur la végétalisation de la cour.

Il est souhaité d'avoir le retour des architectes avant de partager le travail réalisé durant le CCL sur la cour rêvée pour les parents et les enfants. Les architectes seront chargés de définir les contours du projet.

Les travaux seront prévus pour 2025 en élémentaire.

Les discussions sur les travaux de la maternelle débiteront fin 2024 en vue des travaux planifiés pour 2026.

5/ Nous souhaitons remercier la mairie et les services périscolaires pour la diversité et la qualité des TAPO proposés.

La fin du fond d'amorçage sur la réforme des rythmes scolaires, d'un montant de 35 000 euros, a eu un impact significatif. Il a été déjà ressenti cette année (2023/2024), en raison de la transition de l'école privée vers un modèle sur 4 jours, entraînant une réduction des fonds alloués à 23 000 euros cette année-là. Pour l'année scolaire 2024/2025, aucun montant ne sera attribué.

Cette fin de financement entraînera probablement des répercussions sur les Temps d'Activités Périscolaires Obligatoires (TAPO), avec une réduction possible des activités ou une réorganisation interne pour compenser le manque de financement externe. La mairie réfléchit à plusieurs options possibles.

6/ Nous souhaitons remercier l'équipe pédagogique pour la qualité des ateliers réalisés en classe.

Début à 18h et fin à 19h30.

Le prochain conseil aura lieu le mardi 18 juin.